



Réaliser le travail décent : des investissements et pratiques d'entreprises inclusives, responsables et durables au sein de l'UEMOA

Promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

- ✓ La Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales : son approche, ses principes et ses outils opérationnels
- ✓ Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) de l'UEMOA et la promotion de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales
- ✓ Avis adopté par le CTDS de l'UEMOA
- ✓ Le rôle des institutions de dialogue social
- ✓ Questions pour une auto-réflexion au sein de votre structure de dialogue social
- ✓ L'élaboration d'un plan d'action national : quelques pistes de réflexion
- ✓ Références, outils et ressources

La Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales : son approche, ses principes et ses outils opérationnels

La Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) est le seul instrument de l'OIT qui donne des orientations explicites aux entreprises multinationales et nationales sur la politique sociale et les pratiques inclusives, responsables et durables sur le lieu de travail. C'est le seul instrument international traitant de ce domaine qui a été élaboré et adopté par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs du monde entier. Il a été adopté il y a plus de 40 ans et amendé à plusieurs reprises, tout récemment en mars 2017.

A. Son approche

Son approche est avant tout collaborative, différenciant les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Elle s'attache au renforcement du cadre juridique et politique dans le pays d'activité des entreprises multinationales, mais aussi à l'alignement des politiques et pratiques des entreprises avec les priorités nationales de développement. Le dialogue est au cœur de la Déclaration :

- Entre le gouvernement et les partenaires sociaux (dialogue social)
- Entre le gouvernement, partenaires sociaux et entreprises multinationales
- Entre les pays origine et les pays d'accueil des entreprises multinationales
- Au sein des entreprises entre la direction et les travailleurs (relations industrielles)

B. Ses principes

Ses principes s'adressent aux entreprises multinationales et nationales, aux gouvernements des pays du siège comme des pays d'accueil ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Ils donnent des orientations qui reposent pour l'essentiel sur les principes énoncés dans les normes internationales du travail et portent sur cinq domaines principaux:

1) Politiques générales

2) Emploi

- Promotion de l'emploi
- Sécurité sociale
- Travail forcé
- Travail des enfants



- Égalité
- Sécurité de l'emploi

3) Formation

4) Conditions de travail et de vie

- Salaires, prestations et conditions de travail
- Sécurité et santé au travail

5) Relations professionnelles

- Liberté d'association et droit d'organisation
- Négociation collective
- Consultation
- Accès aux recours et examen des griefs
- Règlement des différends

C. Les outils opérationnels de la Déclaration sur les EMN

Il existe un nombre d'outils opérationnels pour la promotion et l'application des principes de la Déclaration sur les EMN.

1) Promotion

- **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration du BIT a pour responsabilité de promouvoir la Déclaration sur les EMN et réexamine à intervalles réguliers la stratégie d'ensemble et les principales activités pour sa promotion conjointe avec les mandants de l'OIT.

- **Suivi régional**

[Le mécanisme de suivi au niveau régional](#) consiste en l'élaboration d'un rapport concernant la promotion et l'application de la Déclaration sur les EMN dans les Etats membres de la région concernée. Les rapports régionaux se fondent pour l'essentiel sur les informations partagées par les mandants tripartites en réponse à un questionnaire. Le [rapport](#) sert de base à une séance spéciale organisée lors des réunions régionales de l'OIT. Dans la [Déclaration d'Abidjan « Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique »](#) adoptée le 6 décembre 2019 lors de la 14^e Réunion régionale africaine de l'OIT, les Etats africains s'engagent à « continuer de promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, en mettant résolument l'accent sur l'appui des mandants tripartites. »

- **Promotion au niveau national/promotion assurée par des points focaux nationaux désignés sur une base tripartite**

Les mandants nationaux - les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs - sont encouragés à désigner des [points focaux nationaux](#) sur une base tripartite (en s'inspirant de la convention n° 144) pour promouvoir l'utilisation de la Déclaration et l'application de ses principes, chaque fois que cela est utile et justifié dans le contexte national. Les pays suivants ont informé le BIT de la désignation de points focaux nationaux pour promouvoir l'utilisation de la Déclaration sur les EMN et l'application de ses principes : la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la Norvège, le Portugal, le Sénégal et le Sierra Leone.

- **Promotion assurée par le BIT :**

- **Assistance technique aux États membres**

La stratégie d'ensemble et les principales activités destinées à la promotion de l'instrument comprennent également l'assistance apportée aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs à l'échelon national.

- **Information et orientation : Helpdesk du BIT pour les entreprises**

De plus amples informations et orientations concernant l'application des principes de la Déclaration dans le cadre des activités des entreprises ou des normes internationales du travail qui la sous-tendent peuvent être obtenues auprès du Service d'assistance du BIT aux entreprises sur les normes internationales du travail :



www.ilo.org/business et assistance@ilo.org

2) Dialogue entre entreprises et syndicats

Lorsqu'une entreprise et un syndicat conviennent de leur propre initiative de tirer profit des services du BIT pour se rencontrer et dialoguer librement, le BIT leur offre la possibilité d'examiner en terrain neutre des questions d'intérêt mutuel. Ce processus de dialogue, au caractère confidentiel, a déjà été utilisé à quatre reprises depuis 2017. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Helpdesk.

3) Procédure d'interprétation

La procédure d'interprétation permet d'interpréter les dispositions de la Déclaration afin de résoudre un désaccord découlant d'une situation réelle. Le BIT a, à ce jour, reçu 24 demandes d'interprétation au titre de cette procédure.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) de l'UEMOA et la promotion de la Déclaration sur les EMN

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est la première institution de dialogue social sous-régionale à débattre de la promotion de la Déclaration sur les EMN et à adopter des recommandations spécifiques à l'égard des Etats membres et des partenaires sociaux pour l'application de ses principes.

Le CTDS, en tant qu'institution de dialogue social de l'UEMOA, est chargé de l'examen et de l'appréciation de toute question susceptible d'avoir un impact social dans l'Union, du renforcement des mécanismes de consultation, de concertation tripartite, et de l'appui à la consolidation du processus et des structures de dialogue social dans les Etats membres.

Afin de partager l'expérience de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en matière de promotion de la Déclaration sur les EMN (voir encadrés ci-dessous) avec les six autres Etats membres de l'UEMOA, le CTDS a invité le Bureau international du Travail (BIT) à présenter la Déclaration sur les EMN et à discuter de son application dans la sous-région lors de sa 9^e Assemblée générale en décembre 2018. Le CDTS a alors décidé de dédier la 5^e réunion de sa Commission Dialogue Social à une réflexion sur la Déclaration sur les EMN au sein de l'UEMOA et à la préparation d'un avis.

En mars 2019, les 16 membres de la Commission Dialogue Social du CTDS présidée par le Sénégal ont pu bénéficier de l'appui du BIT afin d'approfondir leurs connaissances de la Déclaration sur les EMN, de clarifier le rôle et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la promotion de pratiques d'entreprises responsables et durables et d'initier une réflexion sur les stratégies à renforcer ou mettre en place en matière de responsabilité sociale des entreprises, tant au niveau de la communauté économique qu'au niveau national. Suite à cette réflexion, un projet d'avis a été élaboré par la Commission et un plan d'actions a été élaboré pour la promotion de la Déclaration dans les Etats membre de l'UEMOA.

Associer les entreprises multinationales à la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, en Côte d'Ivoire

À la suite d'une étude menée par le BIT en 2010 sur la «Promotion de la création d'emplois pour les jeunes dans les EMN et leurs chaînes d'approvisionnement», un groupe de travail multipartite a été créé sous la direction de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire. Un dialogue politique de haut niveau a ensuite été organisé avec le soutien de l'OIT, au cours duquel les participants ont adopté une déclaration de politique soulignant les rôles spécifiques du gouvernement et des entreprises dans la contribution à la création d'emplois pour les jeunes. Dans le cadre du projet financé par la France «Entreprises et travail décent» (2017-2020), l'OIT a fourni un appui technique afin de renforcer davantage la capacité des mandants de l'OIT à mobiliser les entreprises nationales et multinationales pour la réalisation des priorités en matière de travail décent. Des ateliers de sensibilisation ont présenté la Déclaration sur les EMN, telle que révisée en 2017, à des représentants de différents ministères, organisations d'employeurs et de travailleurs, après quoi le pays a désigné trois points focaux nationaux pour la promotion de la Déclaration sur les EMN. Lors d'un forum national en décembre 2018, le gouvernement, les points focaux nationaux des employeurs et des travailleurs ont présenté un plan d'actions national pour la réalisation du travail décent à travers la promotion de la Déclaration sur les EMN en Côte d'Ivoire. Le gouvernement, les employeurs et les travailleurs travaillent actuellement activement ensemble pour mettre en oeuvre les activités prévues au plan d'actions.

Au Sénégal, le Haut Conseil du Dialogue Social joue un rôle clé dans la promotion de la Déclaration sur les EMN

Suite aux activités de sensibilisation du projet financé par la France «Entreprises et travail décent» (2017-2020), le Haut Conseil du Dialogue Social du Sénégal a été la première institution de dialogue social à créer une Commission pour la promotion de la Déclaration sur les EMN en août 2017. En décembre 2017, un arrêté portant désignation et fixant la mission des points focaux nationaux chargés d'assurer la promotion et l'application de la Déclaration sur les EMN a été adoptée par le Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions. Quatre points focaux ont été ainsi désignés au titre du gouvernement, des employeurs, des travailleurs et du Haut Conseil du Dialogue Social. Les acteurs nationaux ont élaboré des plans d'actions afin de contribuer activement à la promotion de la Déclaration.

Avis adopté par le CTDS de l'UEMOA

Lors de la 10e Assemblée générale du CTDS en Octobre 2019, les membres de l'UEMOA ont discuté des délibérations de la Commission Dialogue Social et ont adopté l'[Avis No 009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration sur les entreprises multinationales et la politique sociale au sein des pays membres de l'UEMOA](#).

L'Avis formule des recommandations à l'attention des Etats membres de l'UEMOA, de la Commission et des partenaires sociaux -organisations d'employeurs et de travailleurs- et traite des mesures à adopter afin de contribuer activement à la promotion du travail décent, accompagner le processus d'intégration communautaire et améliorer la gouvernance sociale pour ce qui a trait aux opérations des entreprises multinationales et à leurs investissements.

Recommandations aux Etats membres

L'Avis recommande notamment aux Etats membres:

- D'exhorter les entreprises à contribuer de manière plus accrue à la création d'emplois et à la réduction du chômage par la promotion de la Déclaration sur les EMN.
- D'adopter des politiques, programmes et stratégies impliquant les entreprises notamment multinationales en vue de réaliser la transition de l'économie formelle vers l'économie informelle en s'inspirant de la Déclaration sur les EMN.
- D'intégrer les principes de la Déclaration sur les EMN dans les politiques, programmes et accords d'investissements.
- De renforcer les capacités techniques et opérationnelles des inspecteurs du travail, des partenaires sociaux, des organes de dialogue social et autres acteurs concernés sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et sur la Déclaration sur les EMN.
- D'élaborer et mettre en oeuvre une politique nationale sur la RSE qui tienne compte des principes de la Déclaration sur les EMN.
- De tenir compte des principes de la Déclaration sur les EMN afin de mobiliser les entreprises pour la réalisation des Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD).
- D'élaborer un plan national de promotion des principes de la Déclaration sur les EMN.
- Et de veiller au respect des droits et principes fondamentaux au travail au sein des Zones Economique Spéciales notamment les Zones Franches d'Exportation en faisant en sorte que les avantages particuliers qui sont offerts par les gouvernements, pour attirer les investissements

étrangers, ne se traduisent par des restrictions quelconques apportées à la sécurisation des emplois, à la liberté syndicale des travailleurs ou à leur droit d'organisation et de négociation collective.

Les gouvernements sont encouragés à désigner des points focaux nationaux sur une base tripartite en relation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et à créer des plateformes de dialogue social tripartite élargi pour permettre aux mandants tripartites et aux entreprises multinationales d'examiner les possibilités offertes et d'identifier les problèmes posés par les activités des entreprises dans le contexte national.

Recommandations à la Commission de l'UEMOA

La Commission de l'UEMOA est encouragée à :

- Adopter une norme ou une stratégie communautaire pour promouvoir les principes de la Déclaration sur les EMN.
- Elaborer une stratégie communautaire en matière de RSE en s'inspirant fortement des principes de la Déclaration sur les EMN.
- Soutenir le partage d'expérience entre les Etats membres et les institutions nationales de dialogue social de l'UEMOA concernant la Déclaration sur les EMN et la RSE.

Recommandations aux partenaires sociaux

L'Avis recommande aux partenaires sociaux – les organisations d'employeurs et de travailleurs - de tenir en compte les principes de la Déclaration sur les EMN lors des conclusions de conventions collectives et d'accords d'établissement, mais également de favoriser le développement dans les entreprises des politiques, des programmes et des codes de conduite sur la RSE.

Les organisations d'employeurs sont spécifiquement encouragées à promouvoir et appuyer les efforts des entreprises visant à mettre en place des politiques ou programmes RSE se référant aux principes de la Déclaration sur les EMN. Il est également recommandé d'encourager les entreprises multinationales à donner un contenu local à leurs investissements, à conclure des relations commerciales et techniques avec des entreprises nationales afin de contribuer à l'émergence de Petites et Moyennes Entreprises (PME), aux transferts de compétences, à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et incidemment à la création d'emplois décents et productifs.

Concernant les organisations de travailleurs, l'avis leur recommande de manière spécifique de contribuer à la promotion du dialogue social en s'inspirant des principes de la Déclaration sur les EMN, tant au niveau national qu'au sein des entreprises. Elles sont également encouragées à contribuer activement à la vulgarisation des principes de la Déclaration sur les EMN.

Le rôle des institutions de dialogue social

Les institutions de dialogue social permettent d'impliquer les organisations d'employeurs, de travailleurs et de la société civile dans un dialogue social national, de formuler des conseils stratégiques à l'attention du gouvernement et de fournir un cadre pour la construction d'un consensus et d'une action collective. Elles semblent donc idéalement placées pour jouer un rôle important dans le traitement des questions liées aux opérations des entreprises multinationales et promouvoir les principes de la Déclaration de l'OIT sur les EMN.

Les institutions de dialogue social peuvent contribuer à combler les lacunes en matière de gouvernance en ce qui a trait aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Afin de maximiser la contribution des EMN au développement national, elles peuvent conseiller et promouvoir une gamme de mesures macroéconomiques, fiscales, réglementaires ainsi que des politiques et stratégies industrielles, y compris celles qui visent à favoriser les liens commerciaux, le développement de grappes économiques, la création d'entreprises, le financement, et la formation et plus encore.

Dans le domaine social et du travail, les institutions de dialogue social peuvent jouer un rôle très important afin :

- D'organiser des séminaires, permettre l'échange d'information et la diffusion des bonnes pratiques.
- D'effectuer des recherches.
- De conseiller sur la stratégie et les politiques de croissance économique, sur les lois et règlements nationaux du travail sur les questions liées à la sécurité de l'emploi.
- De surveiller la conformité avec les lois et normes internationales du travail.
- De promouvoir la collaboration entre le secteur public et privé.
- De s'engager dans des actions collectives et mobiliser leurs membres pour veiller à l'application de politiques, et ainsi atteindre des parties des chaînes d'approvisionnement jusqu'alors non couvertes par des codes de conduite.

La Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du rôle et de l'impact des institutions nationales de dialogue social pour une gouvernance économique et sociale plus efficace et juste

La Déclaration d'Abidjan adoptée en mai 2017 par 11 institutions nationales africaines de dialogue social- dont 6 issues de pays de l'UEMOA (soit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo), souligne la nécessité de renforcer le rôle et l'impact des institutions nationales de dialogue social pour une gouvernance économique et sociale plus efficace et plus juste. La Déclaration invite les institutions nationales de dialogue social à considérer la désignation de points focaux tripartites pour la promotion de la Déclaration sur les EMN et la création de commissions chargées du dialogue avec les entreprises multinationales au sein des institutions nationales de dialogue social.

Questions pour une auto-réflexion au sein de votre structure de dialogue social

- ✓ Avez-vous déjà considéré faire la promotion la Déclaration sur les EMN et de ses principes?
- ✓ Avez-vous effectué des recherches sur l'application des principes promus par la Déclaration sur les EMN au sein des entreprises multinationales opérant dans votre pays ou des entreprises faisant partie de leurs chaînes d'approvisionnement?
- ✓ Avez-vous identifié quels secteurs et quels investisseurs devraient être ciblés en priorité?
- ✓ Discutez-vous de la façon dont ces entreprises devraient être encouragées à respecter ces principes?
- ✓ Avez-vous proposé des règles ou des conditions-cadres pour les IDE en ce qui concerne l'approvisionnement, la formation ou les normes du travail?
- ✓ Avez-vous formulé des recommandations afin de minimiser l'impact négatif des opérations des EMN et de leur approvisionnement en ce qui concerne notamment, les conditions de travail, les obstacles à la liberté d'association, l'insécurité de l'emploi et les questions environnementales?
- ✓ Avez-vous déjà discuté des questions relatives au contenu local et à l'emploi des nationaux dans le contexte des opérations des entreprises multinationales opérant dans votre pays?
- ✓ Avez-vous déjà considéré l'établissement d'un groupe de travail ou d'une commission spécifique pour traiter des questions liées aux investissements directs étrangers/opérations des entreprises multinationales et le développement socio-économique du pays?
- ✓ Avez-vous déjà songé organiser une plateforme de dialogue élargie (tripartite plus) pour permettre aux mandants tripartites et aux entreprises d'examiner les possibilités offertes et difficultés posées par leurs opérations?

L'élaboration d'un plan d'action national : quelques pistes de réflexion

1. La Déclaration sur les EMN peut-elle vous aider à mobiliser la contribution du secteur privé afin de réaliser les objectifs de développement que votre pays s'est fixé? Quels principes de la Déclaration sur les EMN sont particulièrement pertinents en ce sens? Quelle activité peut être ajoutée à votre plan d'actions afin de mobiliser les entreprises et ainsi traduire ces principes de la Déclaration en actions?
2. Quelles opportunités existent pour la promotion de la Déclaration dans votre pays?
 - ✓ Développement de stratégies nationales en matière de RSE.
 - ✓ Rôle que peuvent jouer les institutions de dialogue social.
 - ✓ Négociation d'accords d'investissements.
 - ✓ Dialogue avec les nouveaux investisseurs et conclusion de conventions d'établissement.
 - ✓ Consultations nationales, par exemple sur l'exploitation des ressources naturelles.
 - ✓ Projets et événements spéciaux (par exemple de grands projets d'infrastructure, des événements sportifs ou autres).
 - ✓ Elaboration d'un plan d'actions national sur les entreprises et les droits de l'Homme .

Adaptez votre plan d'actions afin de tenir en compte ces opportunités.
3. Quels sont les défis à relever afin de promouvoir la Déclaration sur les EMN et des pratiques inclusives, durables et responsables des entreprises? Quelles sont les stratégies qui peuvent être mises en place pour les relever? Adaptez votre plan d'actions afin de tenir en compte ces défis.
4. En quoi les outils promotionnels de la Déclaration (annexe II) peuvent-ils vous aider dans vos efforts de promotion?

Référence, outils et ressources

Portail de la Déclaration sur les EMN : www.ilo.org/declarationemn

Module d'autoformation en ligne « Entreprises et travail décent : présentations générale de la Déclaration sur les EMN » : www.ilo.org/formationemn

Helpdesk de l'OIT pour les entreprises : www.ilo.org/business et assistance@ilo.org

Textes pertinents adoptés faisant référence à la Déclaration sur les EMN

Avis No 009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de la Déclaration sur les entreprises multinationales et la politique sociale au sein des pays membres de l'UEMOA (2019), accessible via : https://www.ilo.org/empent/areas/mne-declaration/WCMS_729752/lang--fr/index.htm

Déclaration d'Abidjan -Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique (2019) : https://www.ilo.org/global/meetings-and-events/regional-meetings/africa/arm-14/reports-and-documents/WCMS_731647/lang--fr/index.htm

Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du rôle et de l'impact des institutions nationales de dialogue social pour une gouvernance économique et sociale plus efficace et juste (2017) : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---dialogue/documents/newsitem/wcms_554674.pdf

Rapports publiés

Rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique (2019) : https://www.ilo.org/global/meetings-and-events/regional-meetings/africa/arm-14/reports-and-documents/WCMS_724154/lang--fr/index.htm

MNE and inclusive development: Harnessing national social dialogue institutions to address the governance gap, available at https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---dialogue/documents/publication/wcms_552334.pdf

Contacts

Dr. Birane Thiam

Secrétaire Administratif Permanent du Conseil du Travail et du Dialogue Social

UEMOA, 380 Av. du Pr. Joseph KI-ZERBO

01 BP 543, Ouagadougou 01, Burkina Faso

Téléphone: +226 25 42 50 19

E-mail : BTHIAM@uemoa.int

Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo
Plateau, Immeuble CCIA

01 B.P. 3960, Abidjan 01, Côte d'Ivoire

E-mail : abidjan@ilo.org

Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique de l'ouest

Km 6, avenue Cheikh Anta Diop - stèle Mermoz

BP. 414 - CP. 18524, Dakar, Sénégal

Téléphone : +221-33 869 92 00

E-mail : dakar@ilo.org

M. Faustin Ekoue Amoussou, Spécialiste du dialogue social et de l'administration du travail:

amoussou@ilo.org

Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (MULTI)

Département des entreprises

BIT, 4 route des Morillons, CH-1211, Genève 22, Suisse

E-mail: multi@ilo.org

Mme Josée Laporte, Spécialiste de la responsabilité sociale des entreprises: laporte@ilo.org